



# DÉCLARATION CONJOINTE D'INTENTION DE

M. SÉBASTIEN LECORNU

MINISTRE DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET

DE

M. LLOYD AUSTIN

SECRÉTAIRE À LE DÉFENSE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Née de la guerre d'indépendance américaine, l'alliance entre la France et les Etats-Unis - la plus ancienne entre deux nations situées de chaque côté de l'Atlantique - a été façonnée au cours des épreuves traversées ensemble durant les deux guerres mondiales puis au gré des nombreuses crises et conflits depuis la Guerre froide jusqu'aux menaces globales contemporaines.

Notre relation repose sur un fondement de valeurs communes et d'intérêts partagés que sont la défense de la démocratie, la préservation de l'ordre international basé sur les règles de droit et la protection des principes d'auto-détermination et d'indépendance territoriale et politique, inscrits dans la Charte des Nations-Unies. Les Etats-Unis et la France travaillent de concert, avec leurs Alliés et partenaires ainsi qu'avec le Conseil de Sécurité des Nations-Unies et autres instances multilatérales afin de renforcer ces intérêts communs.

L'environnement stratégique a fondamentalement évolué depuis notre Déclaration d'Intention de 2016, qui anticipait que nous serions confrontés à un spectre de menaces émanant d'acteurs étatiques comme non-étatiques. Aujourd'hui, nous faisons face au retour de la compétition stratégique avec des Etats-puissances visant à remettre en cause l'ordre international basé sur le droit. Parallèlement, nous sommes confrontés aux menaces que font toujours peser les organisations transnationales extrémistes et les groupes terroristes sur nos ressortissants comme sur nos forces déployées dans le monde. Nous devons aussi répondre aux défis globaux résultant des crises climatiques et sanitaires, qui nécessitent de renforcer notre résilience collective en consolidant nos chaînes d'approvisionnement et nos infrastructures critiques.

A cette fin, nous réaffirmons la nécessité de renforcer notre coopération de défense afin de permettre à nos forces armées d'affronter ensemble cet éventail de menaces communes. Cette Déclaration d'Intention renouvelée vise à refléter notre vision partagée et à fournir un fondement pour approfondir notre coopération de défense déjà existante, partout où cela est possible. A la tête de nos ministères respectifs, nous reconnaissons la nature juridiquement non-contraignante de cette déclaration, mais

nous considérons ses principes comme le cadre de notre coopération. A cet égard, nous avons pour objectif de renforcer cette coopération dans plusieurs domaines clés :

1. Comme mentionné dans la Revue Nationale Stratégique française de 2022, l'OTAN a démontré sa pertinence stratégique dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du soutien apporté par les Alliés aux Forces armées ukrainiennes dans la défense de leur souveraineté. Nous sommes donc résolus à maintenir l'OTAN comme garant principal et essentiel de la défense collective de l'Europe et nous sommes déterminés à respecter la promesse d'investissement issue du Sommet de l'OTAN du Pays de Galles.

2. Nous reconnaissons que notre dialogue politico-stratégique constitue le fondement de notre relation de défense. Ainsi, des consultations régulières, gages de confiance mutuelle et de valeurs partagées, serviront d'enceinte pour construire une compréhension commune de ces défis et faciliter la coopération pour y répondre selon nos forces et capacités respectives.

3. Notre coopération dans le domaine du renseignement, conditionnant nos opérations conjointes, poursuit son développement dans le cadre du comité Lafayette. Nous nous engageons à maintenir la cadence régulière des échanges au sein du comité Lafayette afin d'atteindre des objectifs concrets en matière de partage d'information. Nous nous attacherons à maintenir notre rythme régulier de partage de renseignement, particulièrement en Afrique de l'Ouest, où nous avons atteint un niveau sans précédent de partage d'information opérationnelle. La persistance du conflit en Ukraine et les défis dans la région Indopacifique requièrent l'amélioration de nos mécanismes de partage d'information. Ainsi, nous demeurons engagés à favoriser l'interopérabilité, la connectivité et l'optimisation constante des pratiques. Nous réaffirmons notre engagement commun au sein du comité Lafayette afin de poursuivre la dynamique engagée et développer cette coopération indispensable à la planification et la conduite de nos opérations militaires.

4. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'amélioration de notre coopération sur tous les théâtres où nos forces armées sont engagées dans des opérations conjointes, en particulier en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, dans les Caraïbes, dans la région Indopacifique et le domaine maritime. Nous devons renforcer notre interopérabilité et consolider notre culture stratégique et opérationnelle commune par un échange régulier de personnels visant à rendre plus efficaces nos opérations conjointes. Notre interopérabilité bénéficiera d'un soutien et de consultations mutuelles au cours de l'élaboration de nos programmes capacitaires. Nous entendons poursuivre le développement de l'interopérabilité déjà engagé entre chacune des composantes de nos Armées tant dans ses dimensions opérationnelle que technique, afin de pouvoir mener des opérations conjointes interarmées, y compris dans des conflits de haute intensité. Nous avons l'intention d'améliorer la connectivité entre les capacités des générations actuelles et futures, incluant les systèmes de combat aérien.

5. Nous réaffirmons notre engagement en soutien au peuple ukrainien qui poursuit le combat pour défendre sa liberté et sa souveraineté. Nous devons continuer nos consultations sur le soutien à l'Ukraine durant et à l'issue de son conflit avec la Russie. De même, nous entendons maintenir la dynamique de coordination étroite sur la fourniture et la surveillance de l'équipement militaire fourni, ainsi que sur la formation des Forces armées ukrainiennes. Nous avons également l'intention de poursuivre notre

soutien aux opérations et déploiements visant à dissuader la Russie d'attaquer le territoire de l'OTAN. Notre dialogue stratégique doit ainsi permettre également de coordonner nos stratégies de communication respectives visant à promouvoir nos actions et à accroître le coût politique de l'agression pour Moscou. Nous réaffirmons la Déclaration conjointe des Chefs d'Etat visant à prévenir la guerre nucléaire et éviter la course aux armements, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, particulièrement face à l'agression armée unilatérale et illégale de la Russie contre l'Ukraine, ainsi que sa rhétorique nucléaire qui affaiblissent la paix et la sécurité mondiale en matière nucléaire.

6. Alors que l'Indopacifique se trouve au cœur de la croissance économique mondiale et revêt une importance géostratégique accrue pour les années à venir, nous réaffirmons notre engagement respectif à y agir comme acteurs clés de la région en raison du nombre de nos ressortissants, de nos capacités militaires déployées et de l'étendue de nos territoires. Nous estimons nécessaire de poursuivre notre dialogue sur la sécurité régionale, particulièrement en matière d'échange d'informations, de promotion de la coopération régionale et de coordination de nos déploiements navals et aériens, afin de préserver les espaces de souveraineté, l'accès aux ressources et la liberté de navigation. Nous travaillerons de concert avec nos alliés et partenaires de la région afin de promouvoir un Indopacifique libre et ouvert, résilient, sûr et prospère.

7. Nous entendons continuer notre dialogue existant sur la situation politico-sécuritaire en Afrique. Nous nous engageons à assurer une étroite coordination de nos efforts pour renforcer la sécurité et la défense de nos partenaires de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, les forces américaines et françaises travaillent de concert - avec et au profit de nos partenaires - afin de contrer l'extrémisme violent et les influences malveillantes en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique. Nous entendons coordonner nos efforts de manière à contenir la diffusion de la désinformation et des influences malveillantes de la part de nos compétiteurs stratégiques et de leurs intermédiaires.

8. Face à la persistance de la menace terroriste au Proche et Moyen-Orient, nous entendons poursuivre nos opérations conjointes et notre partage d'informations sur la situation régionale. Nous devons également maintenir notre coordination relative au soutien des Forces armées libanaises afin de contribuer à la stabilisation du Liban.

9. En tant qu'Etats dotés responsables, les Etats-Unis et la France réaffirment que la dissuasion nucléaire est un élément fondamental des stratégies de défense de nos nations respectives, ainsi que la garantie de sécurité ultime de l'Alliance atlantique. Nous entendons approfondir nos consultations bilatérales et la comparaison de nos approches nationales relatives à la politique et à la posture de dissuasion. La publication de la Nuclear Posture Review américaine de 2022 a donné lieu à l'affirmation de la pérennité de l'engagement des Etats-Unis envers une dissuasion nucléaire fiable, sûre et efficace ainsi qu'une dissuasion élargie puissante et crédible, tandis que la Revue Nationale Stratégique française de 2022 a confirmé le rôle unique des armes nucléaires pour la dissuasion. Nous réaffirmons ce rôle distinct et singulier des armes nucléaires dans la dissuasion et l'importance de renforcer la culture de l'Alliance en matière de dissuasion nucléaire.

10. Nous reconnaissons désormais qu'aucune opération d'envergure ne peut réussir sans la maîtrise des domaines spatial et cyber, dont les applications permettent de connaître, décider et agir en tout temps et tout lieu. Nous entendons renforcer notre capacité à opérer efficacement dans l'espace et le cyberspace afin de détecter, prévenir, contrer et répondre à l'ensemble du spectre de menaces, en recourant à tous les outils à disposition. Dès lors, l'extension du champ de la conflictualité dans les domaines de l'espace et du cyber implique d'y renforcer nos coopérations déjà formalisées et structurées autour d'analyses stratégiques convergentes et de capacités avancées mutuellement reconnues.

11. Fondée sur une appréciation commune des menaces et une ambition partagée pour y faire face, nous renforçons continuellement notre coopération dans le domaine de l'Espace. Depuis 2009, nous avons utilisé le forum de coopération spatiale pour faire progresser nos objectifs communs, tels que l'échange d'informations, le développement d'opportunités en matière d'enseignement et de formation mutuelle, ainsi que la conduite de travaux au profit d'opérations conjointes. Notre coopération a connu une avancée lorsque la France a rejoint en 2020 l'initiative sur les opérations combinées dans l'Espace aux côtés de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Nous sommes également alignés sur la nécessité de promouvoir au sein des instances internationales des normes de comportement responsable dans l'Espace. Nous nous réjouissons de la présence à Toulouse du Centre d'excellence sur l'Espace de l'OTAN, et espérons pouvoir collaborer avec nos alliés afin d'en faire un pivot pour l'apprentissage et la coopération dans ce domaine. Nous entendons poursuivre le développement de cette solide collaboration dans l'Espace à titre bilatéral et avec d'autres alliés et partenaires.

12. Dans le domaine du cyberspace, nous partageons des intérêts communs, notamment en matière de protection de nos réseaux et infrastructures critiques, garants de la conduite de nos opérations. Nous visons à approfondir notre coopération existante qui a été initiée en 2014, au travers de la participation régulière à des exercices majeurs de cyberdéfense, d'opérations conjointes ainsi que par des échanges accrus entre nos Commandements respectifs pour le cyber et avec les organismes pertinents.

13. Les stratégies française et américaine mettent en exergue l'importance de sécuriser le domaine des fonds marins. À l'heure où l'actualité démontre l'importance de ce domaine, des échanges entre experts français et américains renforcent notre interopérabilité en matière de surveillance, de défense et d'action dans les fonds marins.

14. La lutte contre les influences malveillantes et le renforcement de nos capacités de guerre informationnelle constituent un facteur clé pour les succès stratégiques futurs. Dans cette perspective, nous souhaitons partager une compréhension commune de la sphère informationnelle globale et des menaces actives dans cet environnement immatériel complexe. A cette fin, nous prévoyons de renforcer et coordonner nos capacités de veille dans un souci de complémentarité. Nous entendons également partager nos bonnes pratiques et synchroniser nos efforts lorsque jugé opportun.

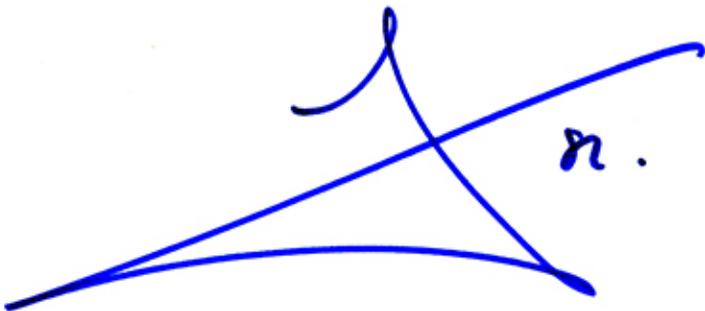
15. Nous coopérons déjà sur de nombreuses thématiques techniques au travers des groupes de travail sous l'égide du Comité de coordination des Programmes (Cooperative Oversight of Programs - COOP) et ce mode de fonctionnement mérite d'être étendu à de nouveaux sujets et participants. Dans ce cadre,

nous pourrions explorer les opportunités nouvelles de coopération offertes par les applications militaires des technologies avancées afin de maintenir notre avantage technico-opérationnel.

16. Matérialisation concrète de l'engagement de nos deux Présidents, le dialogue ayant trait aux échanges commerciaux dans le domaine de la défense et des équipements militaires (Defense Trade Strategic Dialogue - DTSG) a été formellement lancé le 13 juin 2022. Le Cooperative Oversight of Programs travaillera en étroite collaboration avec le Defense Trade Strategic Dialogue afin de résoudre rapidement toute difficulté bilatérale. Nous souhaitons poursuivre nos échanges visant à sécuriser nos bases industrielles de défense, y compris par la promotion de l'accès réciproque aux marchés de défense, le renforcement de la cybersécurité du secteur privé de défense, ainsi qu'en traitant les questions relatives au contrôle des exportations.

17. Les Etats-Unis et la France reconnaissent que l'OTAN et l'Union européenne jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement au profit de la paix et de la sécurité internationale. Sur le fondement de notre coopération historique, nous nous engageons à renforcer le partenariat stratégique OTAN-Union européenne. Les Etats-Unis reconnaissent la valeur d'une Europe de la défense plus forte et capable qui contribue à la sécurité mondiale et transatlantique, complémentaire et interopérable avec l'OTAN. La France s'engage à fournir un investissement croissant dans l'effort de défense en faveur de la sécurité collective, comme en atteste le renforcement de son dispositif sur le flanc Est.

Conscients des défis pour nos forces armées et des enjeux pour notre relation de défense, nous sommes fiers des projets réalisés au service de nos ambitions stratégiques communes.



---

Sébastien Lecornu  
Ministre des Armées  
République française

Date : 30. XI. 2022



---

Lloyd J. Austin III  
Secrétaire à la Défense  
Etats-Unis d'Amérique

Date : 30 novembre 2022